

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01139

Numéro SIREN : 847 885 985

Nom ou dénomination : A.C.P.M.

Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2023 sous le numéro de dépôt 16616

16616.

«A.C.P.M.»

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros

Siège social : 28 rue Gabriel Péri

92300 LEVALLOIS PERRET

847 885 985 RCS NANTERRE

BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Le Président,
Alexis CHEMOULI



Désignation de l'entreprise <u>A. C. P. M.</u>										Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>28 RUE GABRIEL PERI 92300 LEVALLOIS PERRET</u>																									
SIRET <table><tr><td>8</td><td>4</td><td>7</td><td>8</td><td>8</td><td>5</td><td>9</td><td>8</td><td>5</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>4</td></tr></table>												8	4	7	8	8	5	9	8	5	0	0	0	1	4
8	4	7	8	8	5	9	8	5	0	0	0	1	4												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>												1	2	1	2										
1	2																								
1	2																								
Exercice N clos le <table><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>2</td></tr></table>												3	1	1	2	2	0	2	2						
3	1	1	2	2	0	2	2																		
ACTIF																									
										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																				
		Autres *	014		016																				
	Immobilisations corporelles *		028	389 563	030	117 423			272 140																
	Immobilisations financières * (1)		040	30 820	042				30 820																
	Total I (5)		044	420 383	048	117 423			302 960																
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	38 238	052				38 238																
		Marchandises *	060		062																				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	5 974	070				5 974																
		Autres * (3)	072	40 319	074				40 319																
	Valeurs mobilières de placement		080		082																				
	Disponibilités		084	226 990	086				226 990																
	Charges constatées d'avance *		092	5 592	094				5 592																
	Total II		096	317 112	098				317 112																
	Total général (I + II)		110	737 495	112	117 423			620 072																
PASSIF																									
										Exercice N 1		NET													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *										120	1 000													
	Écarts de réévaluation										124														
	Réserve légale										126	100													
	Réserves réglementées *										130														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)										131														
	Report à nouveau										134	10 779													
	Résultat de l'exercice										136	160 313													
	Subventions d'investissement										137														
	Provisions réglementées										140														
	Total I										142	172 192													
Provisions pour risques et charges										Total II	154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées										156	211 777													
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164														
	Fournisseurs et comptes rattachés *										166	79 695													
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)										169	85 414													
	Produits constatés d'avance										174														
Total III										176	447 881														
Total général (I + II + III)										180	620 072														
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	34 302																	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		A. C. P. M.		Néant ☐		
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
						Exercice N clos le		
						13 11 2022		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210 1 381 914	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services *		217		218		
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits						230 32	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232 1 381 946	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234 16 146	
	Variation de stocks (marchandises) *						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238 580 256	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240 (13 417)	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242 244 185	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243 3 409		244 10 957	
	Rémunérations du personnel *						250 241 836	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252 36 219	
Dotations aux amortissements *						254 54 348		
Dotations aux provisions						256		
Autres charges		(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)		259		262 8		
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260				
Total des charges d'exploitation (II)						264 1 170 539		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270 211 407		
Produits financiers (III)		280				294 3 502		
Charges financières (V)								
Produits exceptionnels (IV)						290 353		
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347 348		300 130		
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306 47 815		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310 160 313		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312 160 313		314		
Régime d'impôt	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324 47 815			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		330 130			
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC		248					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)		986		ZFU-TE (44. octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)		127		ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991					
	ZFANG 44. quaterdecies		345		Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)		992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993		
	Créance due au report en arrière du déficit					346	350	
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)		633		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)		645		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		
Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)		648		Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641			
Dédution exceptionnelle (Art 39 decies F)		990		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies G)	649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352 208 258		354		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370 208 258		372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **A. C. P. M.**

Néant ☐*

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400		402		404		406				
		Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426				
	Constructions		430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels		440	137 965	442	17 509	444		446	155 474			
	Installations générales agencements divers		450	205 765	452	15 694	454		456	221 459			
	Matériel de transport		460	7 000	462		464		466	7 000			
	Autres immobilisations corporelles		470	4 531	472	1 099	474		476	5 630			
Immobilisations financières			480	30 820	482		484		486	30 820			
TOTAL			490	386 081	492	34 302	494		496	420 383			

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial				495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles				500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains			510		512		514		516	
	Constructions			520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels			530	28 489	532	29 520	534		536	58 009
	Installations générales, agencements, aménagements divers			540	31 341	542	21 480	544		546	52 821
	Matériel de transport			550	1 322	552	2 333	554		556	3 656
	Autres immobilisations corporelles			560	1 922	562	1 015	564		566	2 937
TOTAL				570	63 075	572	54 348	574		576	117 423

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5				
		6	7	8	9	10				

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧		
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
		Plus-values taxables à 19 % ①	579		Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599	

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2023

A. C. P. M.

Extension

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>A. C. P. M.</u>						Néant ☐ *																																																																																																									
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																															
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice																																																																																																								
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604	606																																																																																																								
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605	607																																																																																																								
	Autres provisions réglementées *	610		612		614	616																																																																																																								
Provisions pour risques et charges		620		622		624	626																																																																																																								
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634	636																																																																																																								
	Sur stocks et en cours	640		642		644	646																																																																																																								
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654	656																																																																																																								
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664	666																																																																																																								
TOTAL		680		682		684	686																																																																																																								
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="4">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="4">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td colspan="3"></td> </tr> <tr> <td>Fonds commercial</td> <td>681</td> <td></td> <td>683</td> <td></td> <td colspan="3"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td colspan="3"></td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td colspan="3"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td colspan="3"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td colspan="3"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agen- cements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td colspan="3"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td colspan="3"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisa- tions corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td colspan="3"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="3"></td> </tr> <tr> <td colspan="5"></td> <td colspan="3">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> </tr> <tr> <td colspan="5"></td> <td colspan="3">780</td> </tr> </table>								B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					Dotations		Reprises					Fonds commercial	681		683					Autres immobilisations incorporelles	700		705					Terrains	710		715					Constructions	720		725					Inst. techniques mat. et outillage	730		735					Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745					Matériel de transport	750		755					Autres immobilisa- tions corporelles	760		765					TOTAL	770		775										TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD								780		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																											
	Dotations		Reprises																																																																																																												
Fonds commercial	681		683																																																																																																												
Autres immobilisations incorporelles	700		705																																																																																																												
Terrains	710		715																																																																																																												
Constructions	720		725																																																																																																												
Inst. techniques mat. et outillage	730		735																																																																																																												
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745																																																																																																												
Matériel de transport	750		755																																																																																																												
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765																																																																																																												
TOTAL	770		775																																																																																																												
					TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD																																																																																																										
					780																																																																																																										
II DÉFICITS REPORTABLES																																																																																																															
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982																																																																																																													
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis																																																																																																													
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter																																																																																																													
Déficits imputés		983																																																																																																													
Déficits reportables		984																																																																																																													
Déficits de l'exercice		960																																																																																																													
Total des déficits restant à reporter		970																																																																																																													
III DIVERS																																																																																																															
Primes et cotisations complémentaires facultatives				381																																																																																																											
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325																																																																																																											
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327																																																																																																											
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *				380																																																																																																											
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326																																																																																																											
N° du centre de gestion agréé				388																																																																																																											
Montant de la TVA collectée				374	92 204																																																																																																										
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	70 155																																																																																																										
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399																																																																																																											
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398																																																																																																											
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397																																																																																																											

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: A. C. P. M.										Néant ☐ *																			
Exercice ouvert le: ..01/01/2022. et clos le:31/12/2022								Données en nombre de mois		1	2																		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																													
Effectif moyen du personnel * :								376	13,00																				
Dont apprentis								657																					
Dont handicapés								651																					
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861																					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																													
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE																													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108	1 381 914																				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								118																					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119																					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105																					
TOTAL 1								106	1 381 914																				
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115	32																				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143																					
Subventions d'exploitation reçues								113																					
Variation positive des stocks								111	13 417																				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116																					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153																					
TOTAL 2								144	13 449																				
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																													
Achats								121	644 092																				
Variation négative des stocks								145																					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125	60 678																				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								146	135 818																				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133																					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148	8																				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128																					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135																					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150																					
TOTAL 3								152	840 596																				
IV - Valeur ajoutée produite																													
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)								137	554 767																				
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).								117	554 767																				
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																													
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE																													
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								020	X																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)								022	1 381 914		Effectifs au sens de la CVAE *		023	13,00															
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026																					
Période de référence								024	0	1	/	0	1	/	2	0	2	2	160	3	1	/	1	2	/	2	0	2	2
Date de cessation										/			/																
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.																													
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.																													

«A.C.P.M.»

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros

Siège social : 28 rue Gabriel Péri

92300 LEVALLOIS PERRET

847 885 985 RCS NANTERRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 MARS 2023 -----

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022

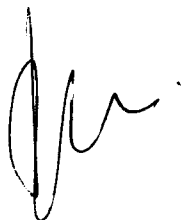
DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à **160.313 euros** en report à nouveau, portant ainsi ce compte à un montant de 171.092 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 MARS 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président,
Alexis CHEMOULI



«A.C.P.M.»

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros

Siège social : 28 rue Gabriel Péri

92300 LEVALLOIS PERRET

847 885 985 RCS NANTERRE

RAPPORT DU PRESIDENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 MARS 2023

Exercice clos le 31 décembre 2022

Cher Associé,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à **1.381.914 euros**, soit une augmentation de 662.559 euros, soit 47.94 % par rapport à l'exercice précédent, d'un montant de 719.355 euros.

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 32 euros en augmentation par rapport à celui de l'exercice précédent qui s'élevait à 4 euros.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 16.146 euros en augmentation par rapport à celui de l'exercice précédent qui s'élevait à 6.208 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 244.185 euros en augmentation par rapport à celui de l'exercice précédent qui s'élevait à 216.302 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 10.957 euros en augmentation par rapport à celui de l'exercice précédent qui s'élevait à 10.322 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 241.836 euros en augmentation par rapport à celui de l'exercice précédent qui s'élevait à 133.032 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 36.219 euros en augmentation par rapport à celui de l'exercice précédent qui s'élevait à 22.887 euros.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 13 personnes.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 34.086 euros en augmentation par rapport à celui de l'exercice précédent d'un montant de 34.086 euros.

Le montant des autres charges s'élève à 8 euros en diminution par rapport à celui de l'exercice précédent d'un montant de 121 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 1.170.539 euros en augmentation par rapport à celles de l'exercice précédent d'un montant de 716.513 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à un bénéfice de 211.407 euros, contre un bénéfice de 12.111 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier bénéficiaire de 3.502 euros, contre un montant déficitaire de 1.675 euros pour l'exercice précédent, le résultat courant avant impôts ressort à un montant positif de 3.855 euros, contre un montant positif de 10.436 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel positif de 353 euros, contrairement à celui de l'exercice précédent qui était d'un montant négatif de 4.958 euros.

- d'un impôt sur les sociétés d'un montant de 47.815 euros, contre un montant de 822,00 euros pour l'exercice précédent,

Le résultat net de l'exercice se solde par un **bénéfice de 160.313 euros**, contre un bénéfice de 4.656 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 620.072 euros, contre 479.692 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 160.313 euros.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 160.313 euros en report à nouveau, portant ainsi ce compte à un montant positif de 171.092 euros.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et qui se sont poursuivies durant l'exercice écoulé, à savoir :

Nous vous indiquons que sont intervenues au titre de l'exercice écoulé les conventions suivantes :

- Créance liquide et exigible dont est titulaire Monsieur Philippe MARC pour un montant de 40.000 euros au 31 décembre 2022 ;
- Créance liquide et exigible dont est titulaire Monsieur Alexis CHEMOULI, pour un montant de 45.414 euros au 31 décembre 2022.

Ces conventions sont décrites dans le rapport spécial du Président prévu à l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Rémunération du Président

Nous vous proposons de statuer sur la rémunération du Président.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président, quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à Paris,
Le 14 mars 2023

Le Président,
Alexis CHEMOULI



TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Greffes - Dépôt des comptes annuels

4 rue Pablo Neruda

92020 NANTERRE CEDEX

Affaire : ACPM (SAS)

N/Réf. : 18.00094/JPC

V/Réf : Dépôt des comptes annuels

SAS "ACPM"

847 859 985 RCS NANTERRE

PARIS, le (date de la Poste)

Madame ou Monsieur le Greffier,

Je vous prie de trouver ci-joint, concernant la Société en référence, les documents suivants constituant le dépôt des comptes annuels clos le **31 décembre 2022**, en votre Greffe, à savoir :

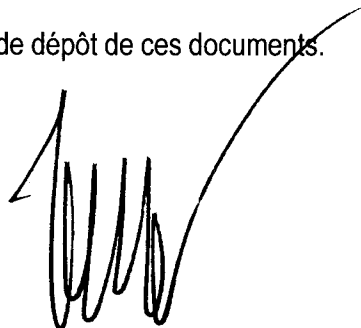
- Rapport du Président à l'Assemblée,
- Résolution d'affectation du résultat,
- Le bilan et les comptes clos.

Je vous prie de trouver ci-joint un chèque bancaire libellé à l'ordre de votre Greffe pour un montant de **45,02 €**.

Je reste dans l'attente de l'envoi par vos soins du certificat de dépôt de ces documents.

Je vous prie d'agréer mes distinguées salutations,

Pj



Jean-Philippe CHEMOUILI

Avocat à la Cour

jpc@ojje.fr